

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025

Le mardi 15 juillet 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 8 juillet 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
62	2	11	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PAUGET (suppléant de M. GUINET), M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. FOUILLAND, M. ISSARTEL.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Hayet LAKHDAR-CHAOUCH, Secrétaire de séance.

Station de ski alpin de Terre Ronde - régie téléskis - fixation des tarifs

Rapporteur : M. EMIN

Dans le cadre de la régie de recettes « téléskis » pour le site de Terre Ronde, il convient d'actualiser les tarifs pour l'accès aux remontées mécaniques et aux activités 4 saisons.

Il est précisé que les tarifs fixés sont TTC, le budget annexe téléskis, service public industriel et commercial, étant soumis à la TVA (taux en vigueur selon la réglementation en cours).

A partir de la saison hiver 2025-2026, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

* SAISON HIVER ADULTE (à partir de 16 ans).....	115 €
<i>Remboursé à moitié si la saison est inférieure à 10 jours d'ouverture de la station</i>	
* SAISON HIVER JEUNE (6 à 15 ans).....	65 €
<i>Remboursé à moitié si la saison est inférieure à 10 jours d'ouverture de la station</i>	
* SAISON HIVER ENFANT (moins de 6 ans).....	15 €
<i>Non remboursable</i>	
* HEBDOMADAIRE ADULTE (à partir de 16 ans).....	70 €
* HEBDOMADAIRE JEUNE (6 à 15 ans).....	35 €
<i>7 jours consécutifs</i>	

Accès sur l'ensemble de la station :

* JOURNEE ADULTE (à partir de 16 ans).....	19 €
* JOURNEE JEUNE (6 à 15 ans).....	15 €
* JOURNEE ENFANT (moins de 6 ans - accès fil neige et baby).....	6 €
* JOURNEE FAMILLE (1 adulte mini et 4 personnes mini).....	15 € / personne
* ESPACE TERRE RONDE	12 €
<i>(accès séance, tout âge, remontées du bas de la station : fil neige, baby, terre ronde)</i>	
* FIL NEIGE.....	4 €
<i>(accès séance, tout âge, uniquement fil neige)</i>	
* SEANCES REDUITES	6 €
<i>(accès séance, tout âge, téléski baby ou coupon jeune Département, évènements...)</i>	
* DEMI-JOURNEE ADULTE (à partir de 16 ans) 9 h à 13 h.....	15 €
* DEMI-JOURNEE JEUNE (6 à 15 ans) 9 h à 13 h.....	10 €
* FORFAIT SEANCE GROUPEES	8 € / personne
* FORFAIT SEANCE GROUPEES SCOLAIRES (sur devis).....	5 € / personne
* FORFAIT SEANCE « MINI PRIX ».....	3 €
* ASSURANCE.....	2 € / jour
<i>(Reversement selon convention avec le prestataire d'assurance, contrat négocié dans le cadre de l'adhésion à Domaines Skiabiles de France)</i>	

GRATUITÉ :

- personnel titulaire d'une carte professionnelle et moniteurs s'impliquant dans le fonctionnement de la station,
- écoles primaires du territoire pendant les séances scolaires,
- licenciés section ski alpin du ski club de Lompnes dans le cadre d'évènements particuliers (entraînement compétition, animations...),
- lors de l'organisation d'évènementiels pour l'animation de la station (descente aux flambeaux ...),
- groupe à partir de 10 personnes : 1 gratuité pour 10.

Pour les activités 4 saisons, il est proposé les tarifs suivants :

Accès au Déval'Kart, Trottin'herbe et Ski Cross :

- ⊗ FORFAIT REMONTÉE INDIVIDUEL (1 heure)..... 14 €
- ⊗ FORFAIT REMONTÉE GROUPE (à partir de 8 personnes et 1 heure)..... 12 €
- ⊗ FORFAIT REMONTÉE TARIF RÉDUIT (½ heure)..... 8 €

Activité accessible à partir de 12 ans

Accès aux pistes de Tubing et la piste de Zorbing bowling :

- ⊗ CARTE DE 5 DESCENTES TUBING..... 6 €
- ⊗ CARTE DE 10 DESCENTES TUBING..... 10 €

Activité accessible à partir de 3 ans

- ⊗ CARTE DE 2 DESCENTES DE ZORBING..... 5 €

Activité accessible à partir de 10 ans

Accès au Swin et Foot golf :

- ⊗ FORFAIT SWIN GOLF ADULTE (à partir de 16 ans, matériel compris)..... 18 €
- ⊗ FORFAIT SWIN GOLF ENFANT (8 à 15 ans matériel compris)..... 12 €
- ⊗ FORFAIT BALLE..... 2 €
- ⊗ FORFAIT FOOT GOLF ADULTE (à partir de 16 ans, matériel compris)..... 16 €
- ⊗ FORFAIT FOOT GOLF ENFANT (8 à 15 ans matériel compris)..... 10 €

Cartes multi-activités

- ⊗ CARTE TUBING'KART..... 20 €
à partir de 12 ans, comprend 1 heure déval'kart et 10 descentes en tubing
- ⊗ CARTE GOLF'TUBING..... 22 €
à partir de 8 ans, comprend env. 1h30 de swin ou foot golf et 10 descentes en tubing
- ⊗ CARTE GOLF'KART..... 22 €
à partir de 12 ans, comprend env. 1 heure 30 de swin ou foot golf et 1 heure déval'kart

Pour les groupe scolaires, centres sociaux, associations...

- ⊗ FORFAIT REMONTÉE GROUPE (1 heure)..... 9 €
- ⊗ FORFAIT TUBING GROUPE (1 heure)..... 9 €
- ⊗ FORFAIT TUBING'KART (1 heure de déval'kart et 1 heure tubing) 18 €
- ⊗ FORFAIT TUBING ZORBING (1 heure hors période ouverture aux particuliers)... 12 €

Le Conseil d'agglomération,
Par 66 voix pour,

- **APPROUVE** les tarifs TTC tels que détaillés ci-dessus pour les activités du site de Terre Ronde dans le cadre de la régie « téléskis ».

- **DONNE POUVOIR** au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Oyonnax, le 15 juillet 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



HAUT-BUGEY
CS 80502
F-01117
OYONNAX
CEDEX
AGGLOMÉRATION

La secrétaire de séance,
Hayet LAKHDAR-CHAOUCH



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Station de ski alpin de Terre Ronde - régie téléskis - fixation des tarifs.

.....
Date de décision: 15/07/2025

Date de réception de l'accusé 18/07/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 15072025_202594

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250715-15072025_202594-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 7_SKI_TERRE_ROMDE_TARIF.pdf (99_DE-001-200042935-20250718-15072025_202594-DE-1-1_1.pdf)